Le Courrier des Opelousas.

VOL. 4. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 15 MARS, 1856. No. 15.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 15 MARS, 1856.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs:

Auguste Maraist,	St. Martinville, Le.
Arthur Bulliard,	Pont Breaux, Le.
A. Milpsaugh,	Washington, Le.
E. E. Cochrane,	Marksville, Le.

☞ Nous sommes autorisés d'annoncer que M. Charles Close est candidat à la place de Représentant du 3me Arrondissement du Jury de Police de cette Paroisse, comprenant Gros Chevreuil, Grand Côteau et Coulée Croche, à l'élection qui aura lieu le second Lundi de Mai prochain.

Opelousas, 17 Nov., 1855.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. Auguste M. Perrault comme candidat à la place de Constable de Ville, pour la ville des Opelousas, à l'élection qui aura lieu le premier Lundi d'Avril prochain. [Opelousas 24 Nov. 1855.

Ventes Publiques.—Les ventes publiques suivantes auront lieu, l'une aujourd'hui, et les autres dans le courant de la semaine prochaine, à savoir:

Aujourd'hui, par Auguste Déjean, encanteur, les propriétés suivantes seront vendues, sur le Bayou Têche: Une Habitation, une Terre boisée, un Lot de Ville, douze Esclaves, Bêtes à Cornes, Chevaux, Charrettes, &c.

Mardi, 18 du courant, par la tutrice, sur le Bayou Têche, près la Jonction, huit Esclaves, une Maison de Résidence, deux Cabanes à Nègres, Bêtes à Cornes, Chevaux, &c.

Mercredi, 19 du courant, par Achille Dupré, encanteur, à la Pointe Chatignier. Trois Morceaux de Terre, deux Esclaves, Bêtes à Cornes, Chevaux, &c., &c.

Jeudi, 20 courant, par Ulysse Gaberel, encanteur, à Washington: Cinq Lots de Terre.

Le même jour, au même endroit, par un encanteur: Trois Lots de Ville, quatre Esclaves, Meubles de Maison, &c.

Pour les conditions et autres informations, voir aux avis.

☞ Nous voyons que le Département Général des Postes a établi un nouveau Bureau, à Gros Chevreuil, en cette Paroisse, sous le nom de Leonville, et que M. Michel Emonet en est le Directeur.

☞ Les personnes suivantes ont été élues membres de la corporation de St. Martinville pour la présente année:—MM. Don Louis Broussard, Dr. Alexandre Landry, Richard T. Eastin, Robert Benson et F. Fuselier.

RESOLUTIONS ANTI-KNOW-NOTHINGS.
(*Extrait du Courrier de la Louisiane.*)

Nous recommandons à nos lecteurs les résolutions qui suivent. Elles sont l'expression des sentiments de l'immense majorité des habitants de la Louisiane. Elles rendent à notre Législature, dont la conduite est si digne, si noble, un juste hommage: elles flétrissent les actes de brigandage, de vandalisme, qui ont été commis en novembre dernier.

Nous en sommes certain, ces résolutions auront un immense retentissement: sur tous les points de notre Etat, elles rencontreront de chaleureuses sympathies. Quelques individus, s'occupant de leur seule personnalité, nourris de leur propre ambition, peuvent feindre de penser que la Législature a été plus loin que son droit, mais personne ne sera dupe de cette comédie-là.

Tous les honnêtes gens restent persuadés qu'il fallait qu'une leçon juste, sévère, fut donnée à ceux qui ont outragé la souveraineté du peuple, qui ont voulu se substituer à celui-ci: tous les honnêtes gens applaudiront aux actes énergiques et légitimes de notre Législature, grâce auxquels la justice triomphera, et qui seront la leçon féconde de l'avenir.

Une assemblée du parti démocratique et anti-know-nothing s'est tenue à Brulé Landing, paroisse de Ouest Bâton Rouge, le samedi 1er mars.

M. Barnabas Stevens y agissait comme président et M. Oscar Landry, comme secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le meeting, à l'unanimité:

Résolu, Que nous félicitons le parti de l'ordre et de la loi qui, formé de l'union des démocrates et des whigs, a vu ses efforts couronnés, lors des dernières élections générales et a triomphé de cet esprit fanatique et factieux, qui porte le nom de know-nothingisme.

Résolu, Que l'aveugle fanatisme du know-nothingisme en élevant au poste d'Orateur de la Chambre des Représentants des Etats-Unis cet ultra K. N. abolitioniste, que l'on nomme Banks, a manifesté clairement ce que les hommes du Sud peuvent attendre d'un parti, né dans le Nord et qui, par des moyens insidieux, trompeurs, a envahi mystérieusement et criminellement le Sud, et a pour seul but de fouler aux pieds les obligations sacrées de la Constitution, et de porter un coup mortel à la prospérité de nos institutions domestiques.

Résolu, Que nous accueillons avec toute la joie que peuvent éprouver les véritables soutiens de la Constitution cette revendication du droit qu'a le peuple à se gouverner lui-même, revendication due à l'action récente des démocrates de l'assemblée générale, qui ont rejeté de leur sein ces Représentants et Sénateurs de la Nouvelle-Orléans, dont l'élection pure n'avait été due qu'au bris des boites au scrutin.

Résolu, Que nous endossons entièrement la conduite de l'assemblée générale qui a destitué Joseph Hufty des fonctions élevées et d'une si grande responsabilité de shérif de la Nouvelle-Orléans; convaincus que nous sommes par les témoignages les plus irrécusables, que Joseph Hufty n'a dû ladite place qu'aux outrages et aux violences commis par une bande de misérables, qu'à la violation impie des boites au scrutin.

Résolu, Que nous sommes justement fiers de la conduite honorable, énergique des Sénateurs représentant notre Paroisse, et que les Sénateurs B. B. Simmes (de la Pointe Coupée) et E. D. Woods (d'Iberville), ont droit à nos plus chauds remerciements pour leur belle défense de l'honneur et de la dignité de notre Etat.

Résolu, Que les nobles et patriotiques sentiments, exprimés dans le discours d'inauguration du gouverneur Robert C. Wickliffe, honorent cet esprit supérieur, qui après être arrivé au poste le plus éminent de l'Etat, a voulu nous fournir une preuve nouvelle que l'honneur et le crédit de l'Etat bénéficieraient encore de son administration.

Résolu, Que nous nous unirons ainsi que des frères, afin de résister, jusqu'à la dernière extrémité, à l'invasion des droits sacrés de nos institutions par les hordes des Républicains Noirs et des K. N. du Nord, et que, comme hommes du Sud, attachés à notre sol par les liens les plus chers, les plus resserrés, nous protestons contre toute nouvelle discussion de la question de l'esclavage et contre le rétablissement du compromis du Missouri par la Législature Nationale.

Amour filial.—Un soldat de Crimée, nouvellement décoré de la croix, écrit à un de ses amis:

"Annonces à ma mère que sur la poitrine de son fils brille l'étoile des braves. Sans doute, elle en sera fière; mais il faut surtout qu'elle en soit heureuse. Ajoutez donc que je partage avec elle: je garde pour moi la croix; elle m'est précieuse, car j'ai la conscience de l'avoir gagnée en faisant bien mon devoir de Français et de soldat; à elle, la rente, c'est-à-dire la petite fortune de 250 fr. par an. Pauvre mère! que de privations elle a supportées, qu'elle vie d'affliction que la sienne! Puisse-t-elle oublier le passé et avoir un peu de répit et de consolation sur ses vieux jours! Sous peu je lui enverrai une procuration qui la fera propriétaire en bonne forme de ce petit pécule."

PROSPERITE DES ETATS-UNIS.

Nous empruntons au rapport du Secrétaire de la Guerre, les chiffres suivants, qui montrent combien sont rapides les progrès que font les Etats-Unis.

La dette publique des Etats-Unis était, le 4 mars 1853, de 198 millions de piastres: aujourd'hui elle est de 70 millions seulement.

La somme de l'or et l'argent monnayé, en circulation aux Etats-Unis pour l'année fiscale 1855, s'élève à 250 millions de piastres: en billets de banque elle est de 187 millions. Total, 437 millions.

Il a été frappé dans l'année 1854-1855, pour 70 millions 17 mille 7 piastres et 2 sous, dont 13 millions 764,662 piastres et 82 sous sont encore dans les caveaux des *mints*.

Le montant total des exportations s'élève à 275 millions, et celui des importations à 261 millions, ce qui montre que les Etats-Unis envoient à l'étranger pour environ 14 millions de marchandises de plus qu'ils n'en reçoivent.

Le tonnage de nos navires qui, en 1820, était de 1,280,000 tonnes, en 1830 de 1,191,000 tonnes, en 1840 de 2,180,000 tonnes, est aujourd'hui de 5,212,000 tonnes.

Le Secrétaire du Trésor dit que dans quelques années, grâce au progrès que font nos manufactures, une grande partie des articles que nous importons maintenant seront trafiqués aux Etats-Unis.

Nous recommandons la lecture de ce rapport à ceux qui doutent que nous puissions nous passer de l'Europe.

Pour compléter ces détails sur la prospérité des Etats-Unis, nous empruntons au rapport de M. J. Brown, surintendant du bureau d'agriculture, l'évaluation des divers propuits de notre pays.

Produits végétaux.

Maïs,	$360,300,000
Blé,	247,500,000
Saigle,	14,000,000
Orge,	5,990,000
Avoine,	68,000,000
Blé Sarazin,	6,000,000
Patates,	41,250,000
Graines de Lin,	72,500
Pois et Haricots,	19,000,000
Graine de Luzerne,	3,000,000
Riz,	10,000,000
Sucre de Canne,	35,350,000
Sucre d'Erable,	2,720,000
Melasse, Sirop,	4,200,000
Vins,	2,500,000
Houblon,	225,000
Fruits,	25,000,000
Légumes,	50,000,000
Tabac,	19,000,000
Coton,	136,000,000
Chanvre,	3,450,000
Lin,	80,000
Foin et Paille,	160,000,000
Paturages,	143,000,000
Total,	$1,355,937,500

Animaux et Produits Animaux.

Bêtes à cornes,	21,000,000—	$ 420,000,000
Chevaux, mulets,	5,100,000—	306,600,000
Moutons,	23,500,000—	47,000,000
Cochons,	32,000,000—	160,000,000
Volailles,	30,000,000—	20,000,000
Autres animaux,		200,000,000
Beurre et fromage,		75,000,000
Lait (non compris le beurre)		100,000,000
Laine,		21,000,000
Cire et miel,		2,400,000
Vers à soie,		5,000
Total,		$1,352,005,000

Ce qui donne pour total général de la valeur de nos produits en végétaux et animaux, la somme énorme de *deux milliards sept cent sept millions neuf cent quarante-deux mille et cinq cents piastres.*

LE CONGRES ET LA PRESIDENCE.

Comme il est possible que le Congrès soit appelé à nommer le Président des Etats-Unis, par suite de la division des voix dans les colléges électoraux, le dénombrement des Etats qui ont voté à la Chambre par l'organe de leurs représentants, pour ou contre M. Banks, ne sera pas sans intérêt. Voici le résultat:

Pour M. Banks.— Maine, Vermont, Massachusetts, New-Hampshire, Connecticut, Rhode Island, New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, Ohio, Indiana, Illinois, Michigan et Wisconsin—14 Etats.

Contre M. Banks.—Delaware, Virginie, Caroline du Nord, Maryland, Caroline du Sud, Georgie, Alabama, Floride, Mississipi, Louisiane, Texas, Missouri, Arkansas, Tennessee, Kentucky Californie—16 Etats.

L'Iowa a divisé également ses voix entre Banks et Aiken.

M. Banks représente les idées abolitionistes; le candidat *free-soiler* pour la présidence aurait donc 14 chances et demie, et ses adversaires 16 et demie. Il faudrait que les démocrates et les Américains du Sud réunissent leurs suffrages sur un seul candidat, ce qui ne sera pas facile. Or, comme le candidat présidentiel, pour être élu par la Chambre, doit avoir la majorité absolue des Etats représentés par leurs délégations respectives, il est évident que si le candidat free-soiler obtient les suffrages de quatorze Etats seulement, et ceux des démocrates et des Américains du Sud, d'une autre part, les suffrages des seize autres Etats (nous ne tenons point compte des fractions), il est évident, disons-nous, que l'élection devient tout simplement impossible.

Il serait curieux de voir la longue lutte engagée récemment au sujet du *speaker* se renouveler à propos du président. On ne pourrait pas, pour trancher la difficulté, décider, comme on l'a fait pour le *speaker*, que le président serait élu à la majorité relative. La constitution fédérale déclare formellement que lorsque l'élection du président des Etats-Unis est déférée à la Chambre des Représentants, le vote doit être pris par Etat, et que la majorité des Etats est nécessaire pour qu'un des candidats soit élu.

Admettons un instant que la Chambre n'élise point de président. Elle se réunit, il est vrai, au commencement de décembre et l'installation du président est fixée au 4 mars: mais l'obstination des partis est grande par fois et il ne serait pas impossible, dans le cas que nous supposons, que ce laps de temps s'écoulât sans qu'il y eut d'élection. —Qu'adviendrait-il alors? M. Pierce continuerait-il à exercer le pouvoir en attendant la nomination de son successeur? Nous ne le croyons pas, parce que ses pouvoirs expirent à la fin de la quatrième année.

Le 4 mars 1857— toujours dans le cas extrême que nous avons supposé—l'Union serait donc sans président. Lorsque le président fait défaut, c'est, nous dira-t-on, le vice-président qui prend en main les rênes de l'administration. Oui, mais les mêmes causes qui auraient empêché l'élection du président préviendraient aussi celle du vice-président, de sorte que ce second rouage manquerait en même temps au char gouvernemental. Dans un semblable état de choses, le président intérimaire du Sénat serait, si nous ne nous trompons, appelé à exercer provisoirement le pouvoir.

Ce serait, à tout prendre une situation extraordinaire, mais dans un pays comme le nôtre et dans un moment comme celui-ci, où les partis en se fractionnant sont plus divisés que jamais, il faut s'attendre à tout. Nous ne prétendons pas qu'aucun des candidats pour la présidence n'obtiendra la majorité des suffrages dans les colléges électoraux; nous ne maintenons pas non plus que si l'élection est déférée à la Chambre, celle-ci ne donnera pas la majorité à l'un des candidats; mais prenant pour base l'état actuel des partis et ce qui vient de se passer au Congrès, nous disons qu'il n'est point impossible que ni le peuple ni la Chambre ne parviennent à élire un président.—*Abeille.*

Nombre de personnes tuées a la guerre pendant l'année 1855.—Il parait d'après un tableau publié sur l'*Evening Journal* d'Albany, que le nombre des personnes tuées durant les affaires de 1855, s'élève à 73,687. Il y a eu pendant l'année 73 batailles, ce qui fait plus d'une par semaine avec une perte moyenne de mille hommes tués à chaque bataille. Quelques unes des données sont officielles. Ceux qui ont succombé aux maladies, aux blessures, dans les escarmouches, dans les les ambulances, ou qui ont été mis hors de service, pour quelque cause que ce soit, et les prisonniers, n'y sont point compris.

Le nom d'une rue.—On lit sur un poteau placé à l'angle d'une des nombreuses rues qui se croisent derrière le Jardin-d'Hiver, à Lyon, le singulier avis suivant: "A vendre à l'amiable, le droit de donner son nom à cette rue. Usez donc votre vie à acquérir un peu de réputation.

LA GUERRE DU KANSAS.

La guerre civile qui a failli éclater dans ce malheureux territoire, n'a été que différée et l'on doit s'attendre à la voir bientôt ravager le pays.

Malheureusement elle ne se bornera pas à ensanglanter le sol du Kansas; elle aura son contre-coup dans toute l'Union.

Si l'on regarde attentivement toutes les menées abolitionistes, on s'aperçoit qu'ils font de la question de l'esclavage au Kansas une suprême affaire, et que la dissolution sacrilége de l'Union Américaine pourrait bien sortir de cette guerre civile.

On s'explique alors que le Président, mieux instruit des faits, ait mis les troupes fédérales à la disposition du gouverneur Shannon, pour le cas où un nouveau soulèvement aurait lieu.

On sait que les partisans de l'abolitionisme ont, dans des meetings spéciaux, élu un gouvernement extra-légal et refussent de reconnaître les autorités nommées par le Président et le Sénat à Washington.

On se rappelle que le chef des dissidents, celui qu'on appelle le général Lane, a fait un appel direct aux Etats du Nord pour obtenir, par la force, l'admission du Kansas comme Etat libre dans la fédération américaine.

Plusieurs Etats ont répondu à cet appel et aux instances du général Pomeroy, délégué par les abolitionistes du Kansas; mais, tout en promettant de venir en aide, tout en engageant les citoyens à se rendre armés dans ce territoire pour y tenir tête aux Missouriens et aux gens du Sud, aucun n'est allé aussi loin que l'Ohio, qui semble pris d'une espèce de vertige furibond.

A la suite du message du gouverneur Chase, un membre de la législature, M. Todd, se leva et proposa sérieusement une résolution ayant pour but de "lever, armer et équiper cinq régiments de volontaires destinés à servir pendant six mois dans le Kansas" pour y protéger l'abolitionisme.

Puis un mémoire fut présenté, par lequel on demandait à la législature de défendre "de recevoir de tout officier de l'Etat le serment de défendre la Constitution américaine" et en outre de s'efforcer d'effectuer "une séparation complète d'avec l'Union, aussi pacifiquement que possible."

Et cette résolution impie fut renvoyé à un comité par 52 voix contre 47.

Ajoutons toutefois que le comité des affaires fédérales refusa de s'en occuper et fut déchargé de l'examen

De cet ensemble de faits, il ressort un point important, c'est que ce n'est pas le Sud qui veut la séparation, le bris de l'Union, c'est le Nord!

Le voilà tombé publiquement ce masque d'hypocrisie sous lequel les Tartufes politiques cachaient leurs menées. Ils ont jeté bas tout retenue, toute honte et ils nous disent dans leur orgueil: "Vous ne vivrez que par nous!"

Dieu merci, le Sud est plus sage; il attend, prêt à conjurer l'orage; il a plus de confiance dans la sagesse de la nation: ce qu'il demande, c'est le maintien de l'ordre, c'est le respect de la propriété, c'est l'Union et, jusqu'à ce que les actes insensés de quelques cerveaux brûlés se soient traduits en voies de fait et aient été sanctionnés par la majorité, le Sud restera impassible et l'arme au pied, laissant au vent de la justice populaire le soin d'emporter les déclamations furibondes de quelques énergumènes.—*National.*

PENITENTIAIRE DE LA LOUISIANE.

Nous avons reçu un exemplaire du rapport annuel des directeurs du Pénitentiaire de la Louisiane. La ferme de cet établissement est expirée le 1er du mois de mai dernier; depuis lors, l'Etat en a eu le contrôle. La législature n'ayant pas fait d'allocation pour exploiter le travail des détenus, le gouverneur a dû négocier un emprunt.

Le résultat de l'administration du Pénitentiaire par l'Etat a été des plus favorables, et démontre que celui-ci peut s'en faire une source de revenus.

La discipline intérieure du Pénitentiaire ne laisse rien à désirer. Les détenus ont été traités avec beaucoup d'humanité, et lorsqu'il a fallu sévir il n'a pas été déployé une rigueur excessive. Leur nourriture a été abondante et de bonne qualité; l'instruction religieuse ne leur a pas manqué et ceux qui ont voulu observer les pratiques de leur culte ont pu aisément le faire. On aurait cependant besoin d'une chapelle dans l'intérieur du Pénitentiaire.

Beaucoup de détenus n'ont pu être employés avec fruit depuis le moment où l'Etat s'est chargé de l'administration du Pénitentiaire. Cela s'explique par ce fait que le nombre des détenus augmente incessamment (il est aujourd'hui de 333), tandis que les machines installées il y a quelques années sont insuffisantes. La manufacture de cordes et de toiles d'emballage a dû être suspendue à cause de l'élévation du prix des matières brutes. Il faut absolument de nouveaux bâtiments pour y installer d'autres machines, ou trouver un autre moyen d'occuper les bras qui restent maintenant oisifs dans l'établissement. Ceux-ci sont assez nombreux pour travailler à augmenter de soixante métiers de plus. La manufacture des cotonnades a donné de très beaux profits; pendant les huit mois que l'Etat a dirigé les travaux, il a été fabriqué plus d'étoffes de coton que dans aucune des années précédentes. La préparation du chanvre a donné également de bons résultats et doit être encouragée. La fonderie et les ateliers de menuiserie ont ajouté de leur côté au revenu du Pénitentiaire. La tonnellerie n'a pas pris une grande extension à cause de la modicité des prix que commandent ses produits. La briqueterie, d'une autre part, a chômé pendant quelque temps faute d'eau. Il serait facile de faire disparaître cet inconvénient en creusant un puits artésien.

Les dépenses ont été un peu plus fortes que le revenu pendant les huit derniers mois; l'excédant a été de $749 20. L'Etat, au moment où il s'est chargé de l'administration du pénitentiaire, n'avait rien au crédit de l'établissement et a été obligé d'emprunter pour continuer les travaux. Ces emprunts se sont faits sous la forme d'avances, et les frais de commission, de garanties, etc., se sont élevés à $10,073 93.

Nous avons dit plus haut qu'il avait été impossible d'employer tous les détenus faute de machines; sur 313 hommes, 130 seulement ont pu s'occuper. Cent quatre-vingt-trois sont donc restés à la charge de l'établissement. En admettant à 75 cents par jour la valeur du travail d'un homme et à 25 cents la dépense de sa nourriture, on voit quelle perte a subi le pénitentiaire. Dans une année elle doit s'élever à $30,000 au moins.

Il y a autre chose. Pendant les huit derniers mois de 1855, le prix du coton a été de huit piastres par balle plus élevé qu'à aucune époque précédente tandis que le prix des produits manufacturés a fléchi. Et puis, les personnes qui avaient affermé le pénitentiaire ont envoyé sur notre marché, à l'expiration de leur contrat, tout ce qu'elles avaient fabriqué, de sorte que l'Etat a été contraint de chercher un marché plus éloigné et de vendre dans un moment peu propice afin de rembourser les avances qui lui avaient été faites.

Les directeurs prient la législature d'accorder au pénitentiaire une allocation assez forte pour que l'établissement puisse acheter les matières brutes dont il a besoin, ainsi que ses subsistances, sans recourir à des agents. Il importe de mettre en œuvre les forces qui sont à cette heure oisives; il faut pour cela construire de nouveaux bâtiments et y placer des fabriques.

L'administration du pénitentiaire par l'Etat peut facilement, disent les directeurs, donner un revenu considérable au trésor public. Il suffit de l'organiser sur de bonnes bases et de nommer des employés exacts, zélés et scrupuleux. Les opinions ne sont peut-être pas toutes d'accord sur ce point, mais il serait sage de faire l'épreuve du nouveau système avant de le condamner.—*Abeille.*

Esprit De Parti.—Nous lisons l'anecdote suivante dans le *Columbia Democrat*, Texas.

Le général Sam. Houston et le commodore Moore, se rendant à Austin, se trouvèrent dans la même voiture. Pas une parole ne fut échangée entre eux durant toute la route.

Un jour ils entrèrent à l'hôtel pour diner et bientôt le conducteur vint s'y asseoir. Moore avait quitté déjà la table et Houston dit au conducteur.

Il est à croire que vous avez plus de canailles que dans aucun de vos voyages.

Pourquoi? fit le conducteur.

Parbleu! vous portez le commodore Moore, dit le général.

Ah! général, repliqua le conducteur, j'ai déjà entendu faire la même remarque au commodore, mais il parlait de vous-même.

FORTIFICATIONS A L'ENTREE DU MISSISSIPI.

A une des dernières séances du Sénat, la proposition a été faite de demander à l'exécutif de fortifier l'entrée du Mississipi. C'est là une bonne idée à laquelle applaudira la population de la Nouvelle-Orléans.

Le système de défense de la Nouvelle-Orléans est très incomplet. Les forts St. Philippe et Jackson ne sont pas de force à arrêter une escadre de steamers montant le fleuve, et il importe de mettre la ville, entrepôt du commerce de la vallée du Mississipi, à l'abri d'un coup de main. C'est à l'exécutif qu'il appartient de protéger la ville. Son devoir est de charger les ingénieurs militaires de l'armée des Etats-Unis à présenter un projet complet de défense.

Les leçons du passé ne sont pas perdues pour l'Angleterre. Si elle avait à recommencer la campagne de 1814-15, elle ne débarquerait pas ses troupes dans les marais qui bordent le bas du fleuve. Avec ses steamers, elle forcerait le passage défendu par les forts St. Philippe et Jackson, et rien ne s'opposerait à ce qu'elle débarquât ses troupes, sous la protection du feu de ses navires, aux limites mêmes de la ville.

Il ne faut pas que la Nouvelle-Orléans reste exposée à un pareil danger. L'administration fédérale lui doit protection. Ainsi espérons-nous qu'elle s'empressera d'accéder aux voeux de la Législature de la Louisiane.

Les Etats-Unis ont à résoudre une foule de questions extérieures, d'où peut naître la guerre. La Législature Louisianaise le voit, et elle s'acquitte du devoir que lui imposent les conditions actuelles dans lesquelles se trouve placé le pays.

Nous n'avons pas besoin de dire que les résolutions de notre Législature seront vivement et éloquemment soutenues au Congrès par nos Sénateurs et Représentants.—*Courrier.*

COMPARUTION DE W. H. GARLAND, EX-TRESORIER.

William H. Garland, le trésorier concessionnaire de la ville de la Nouvelle-Orléans, a été conduit hier devant le recorder Bright. Il s'est rendu de la prison de paroisse à ce bureau, dans une voiture close, en compagnie du chef de la police, Moynan et du lieutenant Adams. Il a comparu devant le Recorder, à une heure, en compagnie du Dr. McFarland, accusé d'être son complice. M. Garland paraissait accablé, consterné. Il a cependant répondu vivement aux questions du Recorder, et a déclaré qu'il avait remis son affaire aux mains de MM. Hunt et Hunton.

Le Recorder a déclaré qu'il exigerait un cautionnement de $500,000 et examinerait l'affaire samedi prochain. L'affaire du Dr. McFarland sera aussi appelée ce même jour.

Au moment où M. Garland allait quitter la Cour, M. Bright, visiblement ému, a dit ces mots à l'ex-trésorier: "M. Garland, comme homme, je ne puis m'empêcher de vous dire que c'est avec un profond regret que je vous vois ici."

Peu de personnes étaient présentes, mais toutes paraissaient être affligées de voir comparaître en criminel, un homme, qui, il y a quelques jours, occupait de hautes fonctions, et semblait être entouré de la considération de tous.

Ouverture des malles de M. Garland.

Hier, à l'Hôtel-de-Ville, on a procédé à l'ouverture des malles de M. Garland. On n'y a point trouvé d'argent, mais des papiers privés, et des documents. On croit que ces pièces serviront à faire découvrir des propriétés, pour une valeur de plus de deux cent cinquante mille piastres, appartenant au concussionnaire.—*Courrier.*

ST. DOMINGUE.

On nous communique, dit *La Patrie*, une lettre de Santo-Domingo qui contient d'intéressants détails sur un engagement qui a eu lieu entre les troupes dominicaines et l'armée d'invasion commandée par Soulouque. Voici quelques passages de cette lettre:

"Un admirable fait d'armes a eu lieu, le 22 décembre, entre l'avant-garde haïtienne de la division d'opération du sud et l'avant-garde dominicaine, composée d'une brigade, sous le commandement du général José Maria Cabral.

"Cet officiel général, qui avait reçu l'ordre exprès de se replier depuis Las Matas de Ferlan, jusqu'au bourg de San-Juan de la Magnana, l'exécuta ponctuellement et vint s'établir dans la savane de San Tomé, théâtre de l'action, à une demi-lieue en avant du bourg.

"La valeur et l'ardeur des Dominicains se déployèrent alors au delà de toute mesure. L'ennemi, nonobstant son immense avantage numérique, chancela et céda devant les nobles élans du patriotisme.

"Un acte vigoureux, accompli sur un terrain complètement nu, vint rappeler les plus beaux jours du point d'honneur chevaleresque. A peine le brave Cabral eût-il aperçu le général Geffard, commandant la colonne d'invasion, qu'il vola à sa rencontre, l'attaqua de sa personne et le tua dans cette sorte de combat singulier.

"L'uniforme et les insignes militaires du vaincu furent aussitôt envoyés par le brave Cabral au président Santanna, à son quartier-général d'Azuza, distant de cent kilomètres du théâtre de l'action, et choisi par lui comme son centre d'opérations.

"Le général Cabral comprit l'importance de son premier succès, et sans attendre d'autres ordres, compléta splendidement sa victoire. A la tête de ses 500 Dominicains, il donna tête baissée sur les 10,000 Haïtiens qui fuyaient dans un désordre complet. La cavalerie dominicaine était sous les armes de M. Basilio de Soto.

"L'empereur Soulouque n'a dû son salut qu'à sa fuite isolée au travers des profondes sinuosités d'une plantation. Il laissa, comme dépouilles au vainqueur, son manteau et sa couronne impériale. Ajoutez-y un nombre considérable de fusils, des caisses de munitions de toute espèce, des objets de matériel d'artillerie, et vous aurez une idée des trophées qui viendront accroître le musée national de cette héroïque république, aussi riche de gloire qu'elle est pauvre de bonheur.

"L'empereur fugitif a déjà fait fusiller trois officiers généraux, plusieurs autres d'un rang secondaire; son armée du nord refuse, dit-on, de tenter l'invasion sur un autre point."

NOUVELLE-ORLEANS.

Nos difficultés avec l'Angleterre occupent les hommes politiques à Washington. Les nouvelles récemment reçues d'Angleterre, ne sont rien moins que pacifiques. Sous le langage conciliant de Lord Clarendon, on sent percer une ferme détermination de ne point céder. L'arbitrage proposé par l'Angleterre ne peut être accepté par les Etats-Unis. Le langage de M Pierce a été péremptoire; il n'y a plus à y revenir. Du reste, la sauvegarde de notre politique traditionnelle s'y oppose.

Quelques journaux anglais sont très vifs dans leurs attaques contre les Etats-Unis, ceux qui sont les organes de l'aristocratie surtout.

Les sympathies russes exprimées par l'Amérique, ont quelque peu ébranlé l'admiration qu'on avait en Europe pour nos institutions. Le *Siècle*, le seul journal républicain qui ait résisté à la chûte de la République et à l'avènement de l'Empire, a publié à ce sujet un article dont nous nous proposons de donner quelques extraits à titre de renseignement.

Quelques journaux ne croient pas à la guerre avec l'Angleterre. Si la question est dans l'état où la presse de Londres nous la présente, nous ne voyons pas d'autre issue qu'un conflit. Il faut, pour arriver à une conclusion pacifique, qu'il y ait concession d'une part ou de l'autre, et de part et d'autre on déclare qu'on n'en fera pas.

Du reste l'affaire va être soumise au Parlement comme elle est soumise au Congrès. Les deux nations, par leurs représentants, seront donc juges de leurs propres intérêts.—*Courrier.*

Mort mysterieuse.—Les journaux d'Alexandria (Rivière Rouge) annoncent qu'on a découvert dans les bois, près de Hoopers Creek et à environ quatorze milles au-dessous de la ville, un cadavre horriblement défiguré et qui avait déjà servi de pâture aux oiseaux de proie. On a trouvé parmi les débris de vêtements des reçus et des papiers appartenant au major Lewis Morris, consul des Etats-Unis à Campêche. Mais aucune personne n'avait vu M. Morris. Comme les objets dont le défunt était nanti semblaient indiquer que celui-ci appartenait à une classe inférieure, on ne pense pas que les restes dont il s'agit soient réellement ceux du consul. Mais comment le défunt avait-il sur sa personne des papiers appartenant à M. Morris. On se propose d'écrire à Campêche pour savoir si le consul américain est encore dans cette ville, et dans le cas où il y serait pour lui demander des renseignements sur les papiers trouvés dans la paroisse Rapides.—*Abeille.*

Probleme.—On a proposé celui-ci: Combien une femme dépense-t-elle d'argent pour sa toilette? Les journaux ont examiné ce problème pendant plusieurs semaines, et aucun d'eux n'a trouvé la solution. Elle est pourtant bien simple elle dépense tout ce quelle peut.

Décédé.—De la consomption, en cette ville, Mercredi dernier, M. J. Mook, âgé d'environ 35 ans.

COMMERCIAL.
(*Extrait du Crescent.*)

Nlle.-ORLEANS.—REVUE DE LA SEMAINE.
Samedi, 8 Mars, 1856.

Beaucoup d'affaires ont été faites sur notre marché au coton, pendant la semaine qui vient de s'écouler, quoique les demandes et les prix aient été irréguliers, dépendant en grande partie des nouvelles européennes. Le sucre et la mélasse se sont bien vendus et à une hausse. Pendant les premiers jours de la semaine, les produits de l'Ouest ont été presque épuisés, et peu d'affaires ont été faites, excepté dans le détail, mais depuis, quelques bateaux sont arrivés de l'Ohio et nous en attendons plusieurs autres, et les affaires vont s'ouvrir de nouveau avec une grande activité.

COTON.—Dans notre dernier rapport de la semaine, nous avons laissé notre marché au coton dans une apparence non décidée, causée par les nouvelles apportées par l'*America*, reçues ici vendredi soir. Les ventes de ce jour se sont élevées à 13,000 balles. Samedi, les acheteurs étaient nombreux, et, quoique les facteurs demandassent de forts prix, environ 12,500 balles ont été vendues pendant le jour; presque toutes à une hausse de ⅛ à ¼ de cent, avant la connaissance des nouvelles de l'*America*, et quoique beaucoup d'irrégularité existât encore sur le marché. Lundi, les demandes se sont renouvelées avec beaucoup d'animation et 19,000 balles ont changé de mains, à de bons prix. Mardi, il y avait peu de coton sur le marché, et les facteurs demandaient de hauts prix, et 9,000 balles ont été vendues pendant la journée. Mercredi, nous avons publié quelques nouvelles du *Baltic* qui contrariaient les acheteurs, et seulement 5,000 balles ont été vendues à des prix irréguliers. Jeudi, le coton a baissé de ⅛ à ¼ de cent. Depuis les nouvelles reçues par le Baltic, environ 10,500 balles ont été disposées. Hier, le temps était à la pluie et peu favorable aux affaires, et les ventes se sont arrêtées à 3,000 balles, à des prix ordinaires,—faisant en tout 59,000 balles vendues pendant le courant de la semaine.

SUCRE.—Il y a eu bonne demande pour le sucre et peu d'arrivages; les prix ont augmenté de ⅛ à ¼ de cent. Environ 4,000 boucauts se sont vendus pendant la semaine, en y comprenant 600 achetés hier. Les prix se sont arrêtés comme suit: Inférieur à commun, 4½ à 6½; fair à fully fair, 7⅛ à 7½; prime à choix, 7¾ à 8½; clarifié à raffiné, 7¾ à 9½. Reçu pendant la semaine, 5,028 boucauts; exporté 941.

MELASSE.—Cet article a été en bonne demande et les recettes ont été vendues promptement à une hausse de ½ cent par gallon. 8,000 barils ont été vendus pendant la semaine, desquels 800 ont été pris hier. Le marché est classé à 30 à 33 cents pour l'inférieure à bonne fermentée en bons lots, et 33½ à 34½ pour la bonne à prime. Reçu pendant la semaine 8,483 barils; exporté, 2,861 barils.

FARINE.—L'approvisionnement est très limité sur le marche. Cet article a été classé à un haut prix pendant les premiers jours de la semaine, et jusqu'à jeudi soir, les ventes se sont élevées à environ 4,000 barils en plusieurs lots, presque tous à $7 à $7 25 pour la superfine du Tennessee et de St. Louis, avec quelques barils extra à $8 à $9 par baril pour l'extra à choix. Hier, 450 barils de l'Ohio se sont vendus à $6 75; 150 à $7 à $7 12½; 140 du Missouri à $7 20 et 100 extra à $8 le baril. Reçu pendant la semaine, 7,778; exporté, 3,947.

PORC.—Le stock était presqu'épuisé, et jusqu'à mercredi soir, les ventes ne se sont faites qu'au détail, presque toutes à $17 par baril, pour le mess, mais il y a eu plusieurs arrivages depuis, et les transactions comprennent un lot de 580 barils mess non inspecté, vendu jeudi, à $16 50, et 90 barils au même prix.

BACON.—Les ventes de cet article, jusqu'à hier matin, ont été restreintes à quelques petits lots, à 8⅞c les épaules, 8¾ à 9½ les plats-côtés, et 10 à 10¼c la livre les jambons au naturel. Hier 10 boucauts de plats-côtés mess désossés ont été vendus à 9¼c la livre. Recette de la semaine, 1,355 boucauts—Exporté, 293.

VIANDE SALEE.—Dans le commencement de la semaine nous avons observé une vente de 150 boucauts à 6 a 6¾c pour les épaules et 7⅞c pour les jambons, 7 boucauts d'épaules à 6¼, et 20,000 lbs en un lot à 5¾c et 7c pour les épaules et les plats-côtés, et subséquemment 41 boucauts à 7c pour les plats-côtés et 6¼c pour les épaules, et 1950 morceaux à 7c pour les jambons, 6¾ les plats-côtés et 6c les épaules.

BŒUF.—Nous cotons le mess à $12 a $13, le prime à $10 a $10 50 le bl., et les demi-barils de mess à 7 a $8, les ventes comprenant 60 demi-barils hier aux taux susdits.

Recette de la semaine, 4297 bls.—Exporté 2.

GRAISSE.—Les prix ont encore lâché. Nous avons remarqué des ventes d'environ 900 barils et tierçons à 8¾ à 8¾c pour l'inférieure à bonne No 1, et 9¼ a 9¾c la prime. Les transactions récentes de la prime étant à 9¾c la lb. Quelques centaines de barillets ont été vendus la pluralité à 10c la livre. Hier, 100 terçons de prime ont été vendus à 9¾c et 85 barillets à 10c la livre.

Recette de la semaine, 3,896 barils et 85 barillets—Exportation, 2,946 barillets.

WHISKEY.—Avec un stock très réduit et de mesquines recettes les ventes jusqu'à jeudi soir, ont été restreintes presque entièrement en lots de détail à 35 a 40 cents par gallon pour l'ordinaire et l'extra rectifié, avec un ou deux petits lots de raw à 37c. Dernièrement les prix ont baissé et hier nous avons remarqué des ventes de 150 barils de raw à 33c, et 100 barils d'extra rectifié à 35c le gal. Recette de la semaine, 688 bls--Exporté, 320.

RIZ.—Nous avons inscrit des ventes de 500 à 600 boucauts de la Caroline, à arriver en magasin, à 5¾ 5¾c la livre.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—La toile du Kentucky s'est vendue lentement à 17½ a 18½c, et la corde à 9½ a 10½c. Les ventes de cette dernière, y compris 1,300 rouleaux, faite à la mécanique, à termes privés, le lot ayant été tenu à 10c. —De toile de l'Inde, quelque 400 balles ont été vendues à 13 a 13½c, et hier. 144 Heavy à 13¾c.

CAFE.—Il y a eu active demande de café de Rio, et les ventes de la semaine comprennent environ 19,000 sacs, à 10½ a 11¼ l'inférieur à ordinaire, 11¾ a 11¾ le fair à Bon, et 11¾ a 12c le prime. Les transactions comprennent 2,200 sacs pris hier—50 à 11c, 500 à 11¼, 1,450 à 11¾, 50 à 11⅞, et 120 sacs rebut à 10½ cents la livre.

Il n'y a pas eu d'autres arrivages de Rio dans le courant de la semaine, et l'importation directe depuis le 1er Septembre, demeure à 245,142 sacs. Le stock en mains hier soir était d'environ 61,000 sacs.

AVIS.

BALBINA HILS, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'obtenir l'administration de la succession de feu Jacob Moock, son époux, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry,—

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*

Opelousas, 15 Mars, 1856.

Provisions, &c., &c.

200 SACS SEL, 10 sacs Café, 10 barils, Pommes de Terre, 5 barils Oignons, 20 caisses Tabac, ainsi que du Bacon, Graisse, Farine, Riz, Sucre, Thé, Chandelles, Savons, Tabacs, Cloux, Pommes Sèches, Buckwheat, Maquereaux, et tous articles de provision, constamment à vendre par E. L. NIMMO.

Washington, Le., 1er Mars 1856.

Vente Publique.

Succession en communauté entre André Meynier et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Marie Constance De La Loire, son épouse décédée.

LE public est averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, le

Mardi, 15 Avril prochain, 1856,

à la résidence de André Meynier, dans la ville des Opelousas, les propriétés ci-après décrites, dépendant de la Succession en communauté entre André Meynier et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Marie Constance De La Loire, son épouse décédée, consistant en

UN BEAU MORCEAU DE
TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, mesurant 342 pieds de face sur Court Street, sur 397 pieds de profondeur, borné au Nord par Hilaire Désessarts, au Sud par Littell et Meginley, à l'Est par Sandoz et Steel et J. Harris, et à l'Ouest par Court Street, avec toutes les

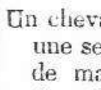
BATISSES ET AMELIORATIONS

qui y sont situées, consistant en *une belle Maison de Résidence, une autre bonne Maison de Résidence, Cuisine, Cabanes à Nègres, Magasin, une grande Ecurie, Poulailler, un Puits en Briques, &c.*

Un cheval, une vache, un revolver, une selle et une bride, meubles de maison, batterie de cuisine, &c., &c.

Conditions:—Les propriétés mobilières payables comptant, et la terre et les améliorations, situés dans la ville des Opelousas, comme suit: la somme de trois cents piastres, payable comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, à partir de Janvier dernier, 1856; c'est-à-dire, un tiers dans tout le mois de Janvier prochain, 1857, un tiers dans tout le mois de Janvier, 1858 et le dernier tiers dans tout le mois de Janvier, 1859. L'acquéreur fournissant ses billets avec caution solidaire, à la satisfaction de André Meynier, tuteur des enfans, et les dits billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an, de leur échéance, et les dits billets faits payables à André Meynier, ou à son ordre, à son domicile, dans la ville des Opelousas, et de plus, la propriété demeurant spécialement hypothéquée jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts.

AUG. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas, 15 Mars, 1856.

Le même jour, au même lieu:

Les propriétés suivantes seront également vendue:

UN MORCEAU DE TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, sur Court Street, mesurant 84 pieds 6 pouces (plus ou moins) de face, sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Un Piano, un lot de Meubles, &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente. A. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas, 15 Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

James E. North & Co., vs. Mark W. Harwell, } Cour de District, Paroisse St. Landry. No. 7311.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 5 *Avril prochain*, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurité et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, dans et aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Un certain Morceau de Terre, situé à Bellevue, contenant 263 acres et 92-100, plus ou moins, borné à l'Ouest par des terres de Mlle Denise Bourque et Mme Eliza Dixon; et le Quart Nord-Est de la Section No. 14, borné au Sud par des terres de Vaucheré Chacheré, à l'Est par l'habitation sucrière du défendeur, au Nord par une partie de la dite habitation sucrière, par un morceau de terre supposée être de la cyprière publique, consistant en le Lot No. 4 et la moitié Ouest du Quart Sud-Ouest de la Section 13.—Le Quart Nord-Ouest du Quart Nord-Ouest de la Section 24.—Le Lot Un ou Deux de la Section 24 et le Lot No. 8 de la Section 13, Township 7 Sud de la Rangée 3 Est. L. V. CHACHERE, *Shérif.*

Bureau du Shérif, St. Landry, 15 Mars, 1856.

PARTI MARRONS

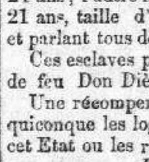

DE chez le soussigné, sur le Bayou Courtableau, en cette Paroisse, Mardi dernier, 4 du courant, deux nègres; l'un nommé JACQUES, fortement construit, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 23 à 24 ans; l'autre nommé DICK, âgé d'environ 21 ans, taille d'environ 5 pieds 3 pouces, et parlant tous deux le français et l'anglais.

Ces esclaves proviennent de la succession de feu Don Diègue Alex. Larose Fontenot.

Une récompense libérale sera accordée à quiconque les logera dans une des geôles de cet Etat ou les ramènera au soussigné.

FELIX GUILBERTEAU.

Paroisse St. Landry, 15 Mars, 1856.

Succession de George W. Addison.

LES acquéreurs à la vente des biens de la succession de feu George W. Addison, sont par le présent avertis que le troisième et dernier paiement échoit le 1er. d'Avril prochain, et qu'à moins que les acquéreurs ne viennent payer entre les mains du soussigné Administrateur, des poursuites judiciaires seront instituées contre eux au prochain terme de la Cour de District.—Et tous ceux qui ont des réclamations à exercer contre la même succession sont priés de les présenter sans délai au soussigné, avec les pièces à l'appui. JOEL H. SANDOZ, *Adm'r.*

Opelousas 8 mars 1856.

Blancs de Juges-de-Paix,

De toutes les dénominations, récemment imprimés et à vendre à bon marché,

POUR DU COMPTANT

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Marshall & James *vs.* Mark W. Harwell & als.—Cour de District—Paroisse St. Landry—No. 7269.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 5 *Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell & als., dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Un certain morceau de terre, contenant trois cents acres, borné au Nord par les terres appartenant à E. B. Scott, au Sud par A. Boutté, à l'Ouest par des terres appartenant au défendeur et à l'Est par son habitation sucrière.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Norbert Malveaux, h. c. l. & als. *vs.* Célestine Lavergne & als.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 5827.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi, 5me jour d'Avril prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Célestine Lavergne & als. dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:

La moitié indivise d'un certain Morceau de Terre, avec les Améliorations qui y sont, situé dans la ville des Opelousas, étant le même acheté par le défendeur, Constant Chacheré, et Beaurepaire Chacheré, de Lewis Andrus, par acte pardevant George King, Juge de Paroisse et Ex-Officio Notaire Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, en date du 1er Octobre, A. D., 1834, borné au Sud par Laurent Street, au Nord par South Street, et étant le même acquis par le dit Andrus, à la vente ordonnée par la Cour des Preuves, des effets de Gertrude Daigle, décédée, et contenant quatorze ou quinze arpents.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Théodose Duval *vs.* M. V. Hargrove.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7283.

B. Toléfano & Taylor *vs.* M. V. Hargrove.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7271.

EN vertu d'un writ de fi. fa., et d'un writ d'alias fi. fa., lancés dans les procès ci-dessus intitulés, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi, 5me jour d'Avril prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de M. V. Hargrove, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire les dits writs, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le voisinage du Bayou Chicot, sur le Bayou Tore, St. Landry, contenant 176 acres, avec toutes les bâtisses et améliorations, borné au Nord par des terres publiques, au Sud par des terres de Drew Bass, à l'Est par des terres de W. Scott et à l'ouest par des terres de George Cheney.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Marshall & James, vs. Mark W. Harwell, } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7270.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 5 *Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:—

Un certain Morceau de Terre, contenant cent soixante acres borné au Nord par des terres de Caleb L. Swayze et Antoine Rogers, à l'Ouest par Caleb L. Swayze et V. Chacheré, au Sud par le défendeur, à l'Est par l'habitation sucrière de E. B. Scott.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Toole & Barrière. vs. J. A. Dumartrait. } Cour de District. *Paroisse St. Landry.* No. 3309.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert, en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 5 *Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de J. A. Dumartrait, dans, et aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Les Lots Nos. 83 et 82, dans l'Addition Lastrapes à la ville des Opelousas. Le Lot No. 83 est borné au Nord par St. Landry Street, à l'Ouest par la propriété maintenant occupée par Mme Thompson, au Sud par le Lot No. 82, et à l'Ouest par le lot maintenant occupé par Joseph Mansfield. Le Lot No. 82 est borné au Nord par le Lot No. 83, au Sud par une rue appelée Union Street, à l'Ouest par la propriété maintenant occupée par Mme Thompson et à l'Est par la propriété maintenant occupée par *Lise Aubespain.*—Etant les mêmes achetés de Wm. H. Gray, par acte passé le 16 avril, 1839, pardevant Labyche, Notaire. L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

André Deshotel ex. &c. vs. Dominique C. Sittig.—Cour de District—Paroisse St. Landry—No. 3228.

EN vertu d'un writ d'alias fi. fa. lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 5 *Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Dominique C. Sittig, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:—

Un ilet de terre, situé dans le village de Washington, borné au Nord par la rue Déjean, au Sud par la rue Dupré, à l'Est par la propriété de O. Hinckley et à l'Ouest par la rue du Pont.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars 1856.

AVIS.

LES personnes qui doivent à Mr. P. J. Pavy, pour achats de mulets, &c., à son encan de l'année dernière, sont avertis que leurs billets, payables au domicile de J. B. Pollingue, sont échus depuis le 24 Janvier dernier, qu'ils ont à venir les payer entre les mains du soussigné, s'ils veulent s'éviter des frais.

J. B. POLLINGUE.

Grand Coteau, 8 mars 1856.—1m